



Communiqué sur le rapport de l'Anses concernant les infrasons et sons basse-fréquences émis par les éoliennes.

9 Avril 2017

L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) vient de rendre public le rapport d'expertise collective sur l'évaluation des effets sanitaires des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens.

Ce rapport d'expertise collective dresse un constat réaliste de la situation de l'industrie éolienne en France :

- faiblesse de l'industrie éolienne française, domination des firmes étrangères,
- absence de concertation avec les riverains lors de l'étude des projets,
- absence de l'administration dans les rares occasions d'information des riverains,
- l'impact sur les paysages, l'environnement et le bien être des riverains n'est pas pris en considération, la convention de Florence sur les paysages est ignorée,
- les modèles d'ingénierie utilisés dans les études d'impact pour prévoir le bruit des éoliennes ne sont ni adaptés, ni normalisés et font apparaître de fortes divergences entre eux,
- le processus de décision des implantations est peu transparent,
- la distribution des coûts et des bénéfices soulève des problématiques de justice environnementale, le tarif de rachat pèse sur les consommateurs,
- la réglementation des sons émis par les éoliennes est à priori peu adapté aux infrasons et basses fréquences sonores,
- aucune étude épidémiologique ne s'est intéressée à ce jour aux effets sur la santé des infrasons et basses fréquences sonores produits par les éoliennes,
- des situations de réels mal-être sont rencontrées, des effets de santé sont déclarés par des riverains à proximité des éoliennes, quelques fois constatés médicalement.

Ce rapport fait des propositions qui demandent une application immédiate :

- effectuer enfin des études médicales et épidémiologiques sur les effets de l'exposition aux infrasons et basses fréquences sonores des éoliennes,
- améliorer le processus d'information des riverains lors de l'implantation des parcs éoliens,
- améliorer la redistribution des gains économiques,
- contrôler systématiquement en continu les émissions sonores des parcs éoliens.

Au vu de toutes ces critiques, l'Anses recommande dans son avis :

- de lancer des études médicales et épidémiologiques,
- de contrôler systématiquement les émissions sonores des parcs éoliens en fonctionnement.

Mais on comprend mal que l'Anses :

- se résigne au maintien de la réglementation existante en ce qui concerne les valeurs limites et le spectre sonore actuellement pris en compte,
- et ne demande pas un moratoire sur le développement de l'éolien en France tant qu'il n'est pas apporté une réponse aux questions posées et aux recommandations faites dans le rapport.